

Pour le scrutin
du 4 décembre :

votez

dès réception
du matériel
de Vote par
correspondance,
ou votez à l'urne
le 4 décembre,
mais surtout

votez



CAP des ATTACHÉS
d'ADMINISTRATION
du Ministère de la Justice

La présence de la CGT dans les CAP

Depuis 2009, les élus CGT présents dans les CAP ont toujours défendu les situations individuelles et les intérêts des agents : vos élus CGT restent les représentants de l'ensemble des personnels syndiqués ou non.

La CGT, c'est une force confédérée :

Cela veut dire que nous menons les combats à tous les niveaux dans l'intérêt des salariés. Gagner des droits nouveaux, cela ne se joue pas uniquement au niveau directionnel ou ministériel. La CGT, première organisation syndicale sur l'ensemble de la Fonction publique est en mesure de porter vos revendications au bon niveau.

La défense du Service public et de nos missions
passe par une reconnaissance de nos métiers,
par la prise en compte de la pénibilité
notamment des risques psycho-sociaux !

Choisissons le

« TOUS ENSEMBLE »

En votant pour les candidats CGT, Vous voterez efficace !

Nos candidats Attachés Principaux

- ➔ Jérémie MEURISSE
ENPJJ, Roubaix
- ➔ Anne BALANCE
SG/SDSRH/Bureau de l'action
sociale et des conditions de travail
- ➔ Jean Denis PELLETIER
PFI, Dijon
- ➔ Denis RAPENNE
DIR PJJ, Grand Est

Nos candidats Attachés d'Administration

- ➔ Sophie CHARPENTIER-VIGNEAU
SG/3SP/SDRH/PSIRH
- ➔ Sandrine LEROUX
C.P., Lille-Annoeulin
- ➔ Cécile BOUZIN
C.P., Longuenesse
- ➔ Nicole CLEMENT
SPIP du Val d'Oise

Pour en savoir plus sur ces élections, le rôle des CAP, des autres instances et nos positions,
nos sites internet sont disponibles 24h/24 :

www.cgtpjj.fr - <http://cgt-justice.fr> - www.ugsp-cgt.org - syndicat-magistrature.org
www.cgtpip.org

Attention ce document n'est pas un bulletin de vote !

pour nous contacter :

contact@syndicat-magistrature.org - cgtpjj@yahoo.fr - synd-cgt-acsj@justice.fr - ugsp@cgt.fr - spip.cgt@gmail.com



CAP des ATTACHÉS
D'ADMINISTRATION
du Ministère de la Justice

ENSEMBLE,

pour défendre le Service public et nos missions,
pour des statuts qui reconnaissent nos compétences et notre expertise,
pour une revalorisation générale des salaires, des carrières,
pour l'amélioration de nos conditions de travail au quotidien !

Une CAP, à quoi ça sert ?

La Commission Administrative Paritaire est une instance consultative qui intervient lors des mutations, de la titularisation, des avancements, des recours en notation et des conseils de discipline ...

La CGT au Ministère de la Justice a déjà montré son efficacité, il faut consolider sa représentativité ...

Le 4 décembre, vous voterez plusieurs fois !

pour votre CAP, pour le Comité Technique de proximité CTIR ou CTAC, pour le Comité Technique Ministériel CTM et pour le CHSCTM. Ce sont des scrutins de liste, pour que votre vote soit valable, il ne faut ni rature ni panachage .

Le 4 décembre, voter CGT c'est :

marquer votre volonté de défendre nos emplois, nos statuts, nos métiers et nos missions, d'améliorer nos conditions de travail et nos moyens au quotidien.

par
correspondance
ou à l'urne,
prenez le temps
de VOTER,
chaque VOTE
compte !



UN CORPS DE RÉFÉRENCE dans toute la Fonction publique

Depuis les décrets du 17 octobre 2011 et du 30 septembre 2013, les **Attachés d'Administration du Ministère de la Justice** ont intégré le Corps Interministériel à Gestion Ministérielle (CIGEM) des attachés. Ainsi il n'est plus nécessaire de faire une demande de détachement pour travailler dans un autre Ministère. Pour autant, la mobilité entre administrations reste toujours aussi difficile du fait de l'opacité qui perdure en matière de vacances de postes et des inégalités importantes au niveau des régimes indemnitaires. Par ailleurs, la création du grade fonctionnel de hors-classe, dans le cadre du **GRAF**, montre dès aujourd'hui ses limites, en étant réservée à une petite caste d'élus. Cette réforme ne répond pas aux attentes légitimes des attachés que ce soit pour le début de carrière qui démarre à 1,10 SMIC ou pour les conditions d'accès au GRAF qui excluent de fait une part importante du corps des attachés.

Avec les personnels, la CGT exige :

- **Une revalorisation globale du point d'indice**, afin que nos traitements puissent suivre à minima la hausse de l'inflation.
- **L'harmonisation des régimes indemnitaires pour l'ensemble des Attachés d'Administration du Ministère et au-delà de la fonction publique d'Etat** : malgré le CIGEM les indemnités varient d'une direction à l'autre ! Nous revendiquons dans l'immédiat une harmonisation par le haut des taux indemnitaires calqués sur ceux pratiqués par l'administration pénitentiaire et leur intégration au salaire.
- **Une diminution stricte du profilage des postes** : actuellement 99 % des postes sont profilés, y compris les postes de rédacteurs à l'a.c., de tarificateur à la P.J.J., de gestionnaire de S.P.I.P.. Ceci pose le problème des entretiens où souvent le candidat n'est pas retenu car il n'a pas le « profil ». Pour la CGT, il faut sortir de la logique des toutes-petites boîtes dans lesquelles on enferme les agents. Nous demandons en outre la systématisation des fiches de poste et leur diffusion dans la circulaire de mobilité et des formations adéquates pour les interfaces comme CHORUS, HARMONIE ..., lors de la prise de poste.



la
cgt

La promotion de corps des ATTACHÉS D'ADMINISTRATION du Ministère de la Justice

Ce n'est que le 5 juin 2014 qu'est paru l'arrêté fixant la liste des fonctions spécifiques qui permettent l'accès à la hors classe pour les **Attachés du Ministère de la Justice** dans le cadre du CIGEM des attachés : le compte n'y est pas !!!

La CGT n'a jamais été en accord avec la logique du grade à accès fonctionnel (**GRAF**), mais les conditions restrictives d'application établies pour le Ministère de la Justice excluent de fait un nombre important d'attachés, y compris parmi les plus anciens.

Dans les services déconcentrés, seuls les postes de Chefs de département des plates-formes, de Chefs de départements des DISP et de DEPAFI et DRH des DIRPJJ et de Secrétaire Général de l'ENAP sont éligibles. Des postes nécessitant un haut degré d'expertise, à la centrale ou dans les services déconcentrés sont évincés.

Avec les personnels, la CGT exige :

Dans l'immédiat l'élargissement des critères d'éligibilité, avec une véritable prise en compte des compétences, des sujétions dans l'exercice des fonctions.

Une refonte complète de la grille indiciaire des Attachés, avec un rattrapage immédiat (*correspondant aux pertes liées au blocage du point d'indice*) et un véritable 3^e grade, débouchant en HEA avant fusion des 3 grilles en 2 pour garantir ce débouché à tous.

Que l'ensemble des Attachés d'Administration du Ministère puisse accéder aux corps des Greffiers en chef ou occuper des postes de gestionnaires R.H. ou financiers occupés par les Greffiers en chef, qui n'est pas un corps de métier à vocation uniquement administrative.

La gestion des RESSOURCES HUMAINES

Depuis la fusion en corps communs,
il n'y a pas de véritable évolution dans l'harmonisation
des pratiques des différentes directions, sauf s'agissant
d'une gestion partagée de la pénurie d'effectifs !

→ **Évaluations** : les agents de l'administration pénitentiaire sont maintenus sous statut spécial, privant ainsi les agents d'un certain nombre de droits (*recours évaluation devant la C.A.P., actions concertées, grève, expression, ...*). **La CGT revendique** son abrogation qui n'affecterait en rien le régime salarial et indemnitaire. Nous demandons aussi l'abandon de la notation pour les Attachés de la DAP.

→ **Avancement** : à la place du « mérite » (*tout relatif puisque lié aux ratios pro-pro*), **La CGT revendique** un avancement à l'ancienneté, promouvant le « mérite réel » pour des cadres dont le travail est souvent sous-évalué au sein des différentes directions, notamment au sein des services judiciaires.



Scrutin n° 5

→ **Mobilité** : **La CGT revendique** que l'ensemble des postes vacants soient publiés dans les circulaires de mobilité, et que les agents puissent postuler sur l'ensemble des postes vacants. La publicité des postes vacants en interministériel doit être organisée clairement.

→ **Recrutement** : **La CGT revendique** un recrutement à la hauteur des besoins, par voie de concours.

→ **Formation** : **La CGT revendique** une première formation de découverte et une formation d'adaptation au poste. Les agents doivent avoir accès à toutes les offres de formation et se voir faciliter l'accès au Droit Individuel à la Formation (DIF) et au Congé de Formation (CIF).